

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner le rapport de la Municipalité sur le

Postulat du 25 juin 2018 de M. Olivier DESCLOUX intitulé

« Utilisation des nouvelles technologies dans la gestion de l'éclairage public au Mont-sur-Lausanne »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner la réponse au rapport de la Municipalité s'est réunie le lundi 31 août et le mercredi 9 septembre 2020 pour les raisons exceptionnelles de Covid au Cernotzet afin de garantir les distances sanitaires en vigueur. Madame Barbara Rochat, Présidente du Conseil Communal ouvre la séance à 20h00. Elle nous rappelle les règles d'usage et installe la commission ad hoc chargée de l'examen du rapport comme suit :

Président, rapporteur : M. Alexandre Cevey

Membres :

M. Olivier Descloux
M. Giuseppe Montovani absent
M. Philippe Hayward
Mme Manuela Schlatter
M. Jean-Pascal Blanc
M. Alain Chabloz
M. Sébastien Gremion
Mme Viviane Prats Alvarez

La commission ad hoc remercie Monsieur Jacques Marchand, Municipal en charge du dicastère des travaux et infrastructures et Monsieur Vincent Porchet, Chef de service des travaux et infrastructures pour avoir présenté le rapport de la Municipalité et répondu avec précision aux diverses questions et interrogation des membres de la commission.

Rappel du Postulat

Le postulat du 25 juin 2018 de Monsieur Olivier Descloux et consorts intitulé « Utilisation des nouvelles technologies dans la gestion de l'éclairage public au Mont-sur-Lausanne » demande pour rappel à la Municipalité d'étudier d'une part – et à court terme – toutes les solutions techniques sur le marché afin de faire évoluer l'éclairage public sur le territoire communal et de systématiquement les intégrer dans les réalisations futures. D'autre part, de présenter au conseil communal sa stratégie concernant l'éclairage public et de la communiquer à la population montaine.

Démarche

La Municipalité a fait analyser l'ensemble du réseau d'éclairage public par le Services de l'Éclairage public Lausannois (SEL). En effet, la commune du Mont-sur-Lausanne ne possède actuellement pas les ressources nécessaires à ce travail, contrairement au service de l'éclairage public des SIL. Cet audit s'est fait sous une approche technique, tant sur les technologies d'éclairage utilisé, que sur les températures de couleur ou les différentes normes appliquées. Ce mandat a été facturé CHF 25'000.- à notre Commune.

La présentation de restitution a été faite en présence des membres de la commission consultative d'urbanisme (CCU) début juillet 2020.

La Municipalité a rédigé sa réponse sur la base de cet audit et avec les compléments du service technique de notre Commune.

État des lieux de l'éclairage public au Mont-sur-Lausanne

Les résultats de l'audit des SEL nous apprennent que l'éclairage public au Mont-sur-Lausanne est composé de 1'265 points lumineux et consomme 400'000kWh par année, soit l'équivalent d'environ 1'000 ménages. Or cette énergie est particulièrement problématique : en 2018 l'EPFL a démontré que l'énergie consommée la nuit est clairement plus chargée en CO₂¹.

La bonne nouvelle est que 26,6% des sources lumineuses sont de type LED, soit celle consommant actuellement le moins d'énergie électrique, ce qui constitue un pourcentage élevé en comparaison des autres Communes de la couronne lausannoise.

Nous y apprenons aussi quelles sont les normes appliquées. D'après ces mêmes normes, il semblerait que plus de la moitié des rues (57%) sont en dessous des recommandations du point de vue de la consommation électrique.

Les annexes fournies permettent aussi pour la première fois d'avoir une vue d'ensemble de l'éclairage public, de son efficacité et de proposition concrète d'amélioration.

Position de la Commission ad hoc

Résultats généraux

La Commission ad hoc regrette qu'il aille fallu autant de temps à la Municipalité pour faire élaborer un outil pourtant indispensable. Elle tient toutefois à saluer les résultats obtenus et la dynamique actuelle. En effet, sur l'annexe 7 *Plan directeur de l'éclairage public*, on peut pour la première fois prendre connaissance des projets d'éclairage public de la Municipalité. Même si pour l'instant encore de manière timide, l'adoption de nouveaux concepts rendus possible par les progrès techniques apparaît et démontre une volonté d'aller de l'avant. On peut citer le futur l'éclairage public dynamique de l'allée de l'église. La collaboration avec la CCU est aussi un signe positif à relever.

La majorité de la Commission invite la Municipalité à régulièrement mettre à jour ce plan en fonction des progrès techniques encore à venir mais aussi en fonction des attentes de la population montaine. De plus, il semble judicieux d'intégrer cette nouvelle étude au schéma directeur en cours d'élaboration.

¹ <https://infoscience.epfl.ch/record/264748/?ln=fr> et <https://www.rts.ch/info/economie/10049951-le-courant-consomme-la-nuit-est-charge-en-co2-de-charbon-allemand.html>

Remplacement des installations vétustes

La durée de vie d'une installation d'éclairage public est d'environ 30 ans. À la vue des défis de croissance qui attendent à court terme la Commune, la majorité de la Commission ad hoc recommande de suivre la proposition de la Municipalité, à savoir adapter l'éclairage public en fonction des travaux planifiés (par exemple dans le plan d'investissement) et de ne pas procéder immédiatement à des changements majeurs et nécessitant un investissement financier plus ou moins important.

La majorité de la Commission ad hoc rend attentif le Conseil communal à son rôle de contrôle lors de l'octroi de crédit de réalisation (soit par préavis, soit par le budget ordinaire). Il est de son devoir de vérifier que les projets proposés par la Municipalité correspondent à la volonté des conseillères et conseillers communaux.

Proposition d'amélioration et souhait de la majorité de la Commission ad hoc

Si la dynamique est bonne, le résultat actuel doit encore être travaillé. On ne serait se contenter d'une démarche que partiellement achevée. La majorité de la Commission ad hoc propose à la Municipalité d'inclure dans ces travaux les points suivants.

Implantation/suppression de point lumineux

Si l'annexe 7 expose les projets de la Municipalité, la majorité de la Commission ad hoc regrette que la question de la pollution lumineuse n'ait pas été prise en compte sérieusement. En effet, cette thématique n'a pas été abordée suffisamment. Il ne s'agit pas seulement de préserver la faune, mais aussi d'augmenter la qualité de vie des Montaines et Montain. Et cela en ménageant nos finances communales. Or la seule réponse de la Municipalité à la pollution lumineuse est l'ajout de point lumineux. On peut citer la volonté d'équiper le haut de la route de Penau alors qu'objectivement rien ne nécessite cette infrastructure. En revanche, c'est un passage connu de la faune.

À l'opposé, certains points lumineux isolés, n'apportant aucune plus-value et particulièrement énergivore ne seront pas démontés. On peut citer l'éclairage à la croisée du chemin de la Forêt et la route de Manloud. Ou l'éclairage toutes les nuits des vestiaires du Châtaignier, tout aussi énergivore.

Stratégie de communication

Le postulat demande également à la Municipalité d'élaborer une stratégie de communication dans le but d'expliquer et de sensibiliser la population montaine à la problématique de l'éclairage public. Or ce sujet n'est absolument pas abordé dans la réponse de la Municipalité. Une simple mention sur le site de la Commune – même si cela constitue un bon début – nous semble bien insuffisante. Cette communication permettrait aussi à la Commune de démontrer son dynamisme dans le cadre de la Cité de l'énergie et d'améliorer son résultat² au sujet de la communication.

Télégestion

Bien qu'abordé dans un court chapitre, la Municipalité ne se prononce pas sur la télégestion. Or cette possibilité doit faire partie intégrante de la stratégie. En effet, cet élément central permettra

² <https://www.local-energy.swiss/fr/programme/profile/le-mont-sur-lausanne.html#/>

d'adapter à futur la politique de l'éclairage public : éclairage en continu, interruption en milieu de nuit, éclairage lors d'évènement particulier, etc. En août dernier, plus de 100 Communes romandes ont pris part au projet Perséides³. Or, Le Mont-sur-Lausanne n'a pas été en mesure d'y prendre part, pour des raisons techniques. La télégestion aurait permis de couper – au moins dans certains quartiers – l'éclairage public en laissant par exemple les passages piétons éclairés.

Périmètre de l'éclairage public

La Municipalité s'est appuyée sur l'audit des SEL pour répondre au postulat d'Olivier Descloux. Or, dans la notion d'éclairage public, on ne peut se contenter de se limiter à la notion d'éclairage de nos voies de communication (qu'elle soit motorisée ou piétonne). En effet, l'éclairage nocturne et extérieur de certains bâtiments communaux doit pouvoir être pris en compte. Veut-on éclairer toute la nuit le bâtiment administratif de l'administration communale ? Ne pourrait-on pas installer un éclairage adaptatif, plus dissuasif en terme sécuritaire et plus confortable pour les usagers ?

Il en va de même pour les décorations lumineuses de fin d'année. La Commune ayant un rôle d'exemplarité à jouer.

Politique et normes

Si, à ce jour, la Municipalité a décidé l'application stricte de certaines normes, on peut l'encourager à expérimenter – peut-être dans un premier temps à petite échelle – de nouvelle approche. L'aspect légal (en particulier la LCR) est souvent brandi comme une menace. Or des Communes bien plus importantes – comportant également des quartiers plus isolés - ont démontré leur courage et leur dynamisme sur la question. On peut citer l'exemple - maintenant connu - du Val-de-Ruz (NE). Les tendances et les courants actuels leur donnent raison.

Conclusion

Pour la première fois, la Municipalité a fait l'inventaire exhaustif de l'éclairage public dans la Commune et a communiqué ses intentions de développement. Cette dynamique est aujourd'hui essentielle. L'éclairage des voies de communication représente à elle seul 400'000 kWh, soit l'équivalent de 1'000 ménages ! Or l'énergie électrique consommée de nuit est particulièrement problématique. La faune est impactée, tout comme l'humain peut l'être. À terme, et avec des investissements judicieux, les finances communales ne s'en porteront que mieux. Sans parler de la qualité de vie des montaines et montains.

Le Conseil communal devra valider – le cas contraire invalidé - les choix de la Municipalité lors de la votation des crédits de réalisation des infrastructures liées à l'éclairage public.

La commission ad hoc chargée de l'étude du rapport de la Municipalité avec 6 voix pour et 2 voix contre (rapport de minorité) est satisfaite de la réponse de la Municipalité et recommande au Conseil communal d'accepter la réponse de la Municipalité et encourage cette dernière à persévérer dans ses démarches liées à l'éclairage public, en tenant compte des remarques suggérées.

³ <https://projet-perseides.org>

Le Mont-sur-Lausanne, le 17 septembre 2020

Président, rapporteur : Alexandre CEVEY



Les membres :

Olivier DESCLOUX

.....

Giuseppe MANTOVANI

Absent

Philippe HAYWARD

.....

Manuela SCHLATTER

.....

Jean-Pascal BLANC

.....

Alain CHABLOZ

.....

Sébastien GREMION

.....

Viviane PRATZ ALVAREZ

.....